

Date de dépôt : 20 décembre 2010

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2009

Rapport de M. Antoine Droin

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 16 novembre 2010, la Commission des transports a étudié le rapport du Conseil d'Etat sous la présidence de M. Alain Meylan. Le procès-verbal a été tenu par M. Julien Siegrist que nous remercions. Ont assisté à la séance de commission M^{me} Michèle Künzler, conseillère d'Etat et M^{me} Rebecca Dougoud, directrice DPOM et DGM.

Audition en commission

MM. Jean-Yves Goumaz, directeur Général et Gaëtan Mascali, directeur du service du stationnement, Fondation des parkings survolent quelques points importants de l'année 2009 ainsi que certains un peu plus récents. M. Goumaz rappelle qu'en 2009, la Fondation des parkings a fêté ses 40 ans. La fondation a été créée pour réfléchir sur le sort de la voiture à la fin des années 60. Des parkings ont dû être construits et des études ont été mises en place. De grandes constructions ont été réalisées dans les années 70, comme à l'aéroport, à Plainpalais, etc. Dans les années 80, le nombre de voitures a explosé, c'est pourquoi la question des parkings un peu plus à l'extérieur s'est posée et a débouché sur les premiers parkings P+R et parkings habitants. Les missions de la fondation ont donc été redirigées dans cette période. A la fin des années 90, les macarons ont fait leur apparition. Plus récemment, la fondation a repris le contrôle de la voie publique, avec les horodateurs en 2003, puis la reprise du contrôle du stationnement total depuis 2009.

En 2009, la fondation a repris le contrôle du stationnement, mais a aussi repris les parkings du DIP, 80 parkings au total. Cette même année a vu le commencement des travaux du P+R de Sous-Moulin, qui se sont terminés il y a environ deux mois. Il y a également eu les accords définitifs dans le cadre du projet de Sécheron qui permettent aujourd'hui de pouvoir commencer les travaux. Le P+R du Bachet 1 a été fermé et un P+R a été ouvert au Bout-du-Monde. Il est aussi question des nouveaux statuts du personnel et d'une amélioration de l'endettement de la fondation.

En ce qui concerne les P+R, qui restent la mission fondamentale de la fondation, fin 2009, 4089 places étaient disponibles. Depuis 2010, la surélévation du parking de Sous-Moulin permet à ce dernier de passer de 470 à 900 places. Avec l'ouverture d'IKEA, il a également été possible de gagner 100 places supplémentaires. L'année prochaine verra l'inauguration du parking de Sécheron avec 330 places, ainsi que l'inauguration du parking provisoire de Bernex-Est en liaison avec la mise en place du TCOB. M. Goumaz précise pour Sécheron que les places ne seront pas tout de suite P+R, mais seront dans un premier temps dédiées aux utilisateurs de l'OMC en attendant que leur parking se construise dans la foulée. En 2012, il n'est pas attendu de grandes constructions, seules 80 places étant prévues à Versoix. En 2013, le projet Trèfle-Blanc se profile avec 700 places, le P+R de Frontenex avec 300 places, la partie Ouest de Bernex avec 300 places et en 2014 un nouveau P+R est prévu au Bachet dans le cadre du CEVA. L'objectif à fin 2014 est de 6'930 places.

Au niveau des macarons, M. Goumaz rappelle qu'il y en a trois types. Le premier est le macaron traditionnel qui se retrouve dans tous les quartiers. La quantité de ces macarons est stable, elle était de 25'400 fin 2009 et se retrouve à 25 750 aujourd'hui. Il ajoute que les macarons professionnels représentent 10%, tandis que les macarons privés représentent 90%. Il informe qu'en 2011 une nouveauté sera introduite, il s'agit du macaron en dehors de la commune de Genève, puisque Lancy s'est décidé à installer son macaron. D'autres communes ont d'ailleurs fait part de leur intérêt, notamment les communes périphériques comme Carouge, Plan-les-Ouates, Bernex, Onex, Chêne-Bourg, etc. Le deuxième type de macaron est le macaron multizones, à gratter, permettant de rester une demi-journée sur une zone bleue. Son nombre est passé de 3600 en 2007 à 4400 en 2008 puis 4600 en 2009. A fin octobre 2010, son nombre s'élève à 5'600, il y a donc une certaine accélération. Dès 2011, ce macaron existera à la journée et sera un macaron dit « tous publics » et sera adressé à tout un chacun souhaitant se parquer de manière prolongée dans une zone bleue. 2011 verra aussi l'introduction d'un troisième type de macaron dit « multizones plus », dédié

aux professionnels et qui leur permettra de se parquer aussi dans le centre-ville et également en zones blanches horodateurs. Concernant le contrôle du stationnement, il estime qu'il s'agit d'une activité qui occupe beaucoup la fondation et a fait doubler la taille de cette dernière. Il rappelle que cette activité est régie par un contrat de prestations, validé par le Conseil d'Etat le 13 octobre dernier. Ce contrat définit cette activité et le périmètre de contrôle. Le contrôle comprend le contrôle systématique, le contrôle illicite et éventuellement d'autres contrôles complémentaires qui peuvent être demandés à la fondation par la Ville ou par l'Etat dans le cadre de certaines manifestations par exemple. Le périmètre géographique correspond à l'ensemble du territoire de la Ville de Genève. Il ajoute que la loi appliquée est la LCR. Il précise également que le contrat de prestations contient une série d'annexes qui définissent de façon plus technique la manière de travailler, notamment sur la fonction des cases dites de livraison. Il souligne que le contrat de prestations a la place pour accueillir des définitions et des aménagements pour répondre à des problèmes que l'on peut rencontrer. Il rappelle par ailleurs que les amendes sont mises par la fondation, mais sont encaissées par le service des contraventions, ce qui signifie que la fondation n'est pas concernée par les recettes des amendes.

M. Goumaz précise que le contrat de prestations est mesuré par deux indicateurs, un pour mesurer l'efficacité de l'action et un autre pour mesure l'homogénéité de l'action. L'activité ne consiste pas uniquement à mettre des amendes, mais il est aussi prévu que les agents soient aussi présents comme une aide à la collectivité, notamment pour les touristes et les premiers secours. Il ajoute que 72 agents ont été engagés, ce qui représente en moyenne 55 agents sur le terrain, en tenant compte des quelques départs et absences. Il informe que ces agents doivent couvrir 41 zones de la Ville de Genève. Au niveau des amendes émises, il note une certaine évolution. Le nombre historique se trouve entre 400 000 et 500 000 et que la fondation se situe dans cette cible pour 2010.

M. Goumaz estime que l'année 2009 a été une bonne année en termes de résultat. Un résultat de 7 millions de francs a été dégagé. Il ajoute que la fondation a différents types de produits. Il distingue les produits propres de la fondation, d'une valeur de 6 millions en 2009. Les recettes des P+R s'élèvent à 4 millions francs, voire 4,5 millions de francs, mais elles sont largement absorbées par les charges d'exploitation et par les redevances aux TPG, ce qui donne *in fine* au niveau des P+R un déficit de 3 millions de francs pour 2009. Il rappelle que ce déficit était bien plus important en 2004/2005 après la construction du parking de Genève-Plage. Il ajoute que progressivement, le déficit diminue, mais qu'il augmentera en 2010 avec la construction de Sous-

Moulin. Il précise que ce déficit est comblé par les autres activités, comme les recettes des parkings habitants, qui sont de l'ordre de 1,5 million de francs, des parkings publics à hauteur de 3 millions de francs, des macarons à hauteur de 5 millions de francs, ainsi que les recettes horodateurs jusqu'en 2009 qui sera la dernière année. Il en a terminé avec les chiffres.

Discussions de commission

Un commissaire remarque que la clientèle du DIP est dite difficile. Il demande en quoi cette clientèle est plus difficile que les autres. Par ailleurs, il remarque qu'il est question de 80 parkings, mais affirme qu'il y a plus de 80 écoles. M. Goumaz répond que les parkings ne concernent que le secondaire. Pour ce qui est de la clientèle du DIP, il la considère comme pénible, car par le passé elle n'a jamais payé son parking. Il a donc fallu mettre en place la décision du Conseil d'Etat, ce qui a été assez difficile. Il informe qu'environ une pétition par établissement a été reçue. Il a fallu 18 mois pour définir la directive « à peu près » acceptée par tout le monde, ce qui n'empêche pas qu'il reste encore certains refus de certaines écoles.

Le même commissaire remarque que le macaron multizone est à 10 F pour la demi-journée. Il se rappelle que le montant maximum dans la loi pour les macarons est de 480 F. Si une entreprise a besoin d'un macaron chaque demi-journée, cela représente 20 F par jour. Ces 20 F étant multipliés par le nombre de jours de travail, on se retrouve ainsi largement au-dessus de 480 F voulus par loi, sachant que certaines entreprises en ont besoin tous les jours. M. Goumaz répond que dans ce cas, l'entreprise prend un macaron journalier, professionnel. Il précise que celui qui était valable jusqu'à maintenant n'est pas valable en centre-ville.

Un autre commissaire demande combien de personnes sont engagées pour couvrir le canton au niveau du contrôle du stationnement. M. Goumaz répond que la fondation a 72 agents, mais 2 ou 3 sont partis et n'ont pas encore été remplacés. Certains sont en vacances, en congé maladie ou en formation, ce qui fait que concrètement sur le terrain ils sont au nombre de 55 en moyenne.

Le président remarque qu'il s'agit des chiffres actuels. Il demande ce qu'il en était en 2009. M. Goumaz répond que les 72 personnes étaient déjà engagées en 2009 à la fin de l'année. Il précise que 29 personnes contrôlaient les horodateurs, puis au courant de l'été, la fondation a commencé à engager progressivement des personnes pour être prêt au 1er janvier 2010 à reprendre l'intégralité de l'activité.

Un commissaire remarque qu'il est prévu entre 400 000 et 500 000 contraventions pour 2010. Il demande s'il s'agit de quotas. M. Goumaz

répond que ce ne sont pas des quotas, mais des prévisions qui découlent des statistiques.

Un autre demande si la fondation a repris les garages publics souterrains de l'Etat de Genève. M. Goumaz répond par l'affirmative. Le commissaire demande encore si la fondation est soumise au règlement concernant les garages souterrains de l'Etat de Genève (H 1 15.03) qui prévoit la gratuité pour les deux roues à son article 2, alinéa 2. Il remarque que dans le RD 839 (page 8, point 3.7), la fondation propose aux propriétaires de motos et scooters d'acquiescer des abonnements pour stationner leurs véhicules à l'intérieur des parkings publics. Il demande si ce règlement a été abrogé et, si ce n'est pas le cas, comment il se fait que la fondation perçoive un abonnement pour les deux-roues. M. Goumaz répond que ce règlement n'est pas abrogé. Il précise que cette possibilité est offerte uniquement à Saint-Antoine, qui est un parking qui appartient à la fondation, ainsi qu'au parking de Cornavin, qui est un parking privé. Pour ce qui est des parkings publics de l'Etat, aucun abonnement n'est proposé. Il remarque cependant qu'un besoin pour les parcs souterrains pour les deux roues motorisés se fait demander, il faudra donc voir si la fondation mettra ces places gratuitement à disposition ou si elle se fera rémunérer.

Enfin, M^{me} Künzler rappelle que l'année 2009 est une année de transition. Il s'agit de l'année où il y a eu plus d'engagements et où la fondation a repris le contrôle du stationnement. Elle estime que cette année a été assez bénéfique, en rapport au bénéfice de 7 millions. Elle remarque une amélioration de la situation de la fondation, qui pourra permettre d'investir un peu plus pour créer des nouveaux parkings, notamment ceux cités lors de cette séance. Elle souhaite dynamiser la création de nouveaux parkings, P+R et habitants. Elle affirme que l'année 2010 sera la première année où il sera possible de voir l'effet du contrôle de stationnement et de la modification. Elle ajoute qu'il faudra également voir jusqu'à quand la fondation aura le contrôle du P26, qui est un des éléments rentables, avant de trouver une solution de remplacement afin d'avoir tout de même des rentrées. Elle précise que sans ce parking, cela générerait une perte. Elle pense que 2009 était une année assez stable avec toutes les activités traditionnelles, le contrôle du stationnement n'ayant commencé qu'en fin d'année.

Vote de la commission**Prise d'acte du RD 839****Pour:** 8 (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 1 UDC)**Contre:** –**Abstention:** 5 (2 L, 1 R, 2 MCG)**La prise d'acte du RD 839 est acceptée à la majorité.***Annexe : présentation de la Fondation des parkings*



Commission des transports

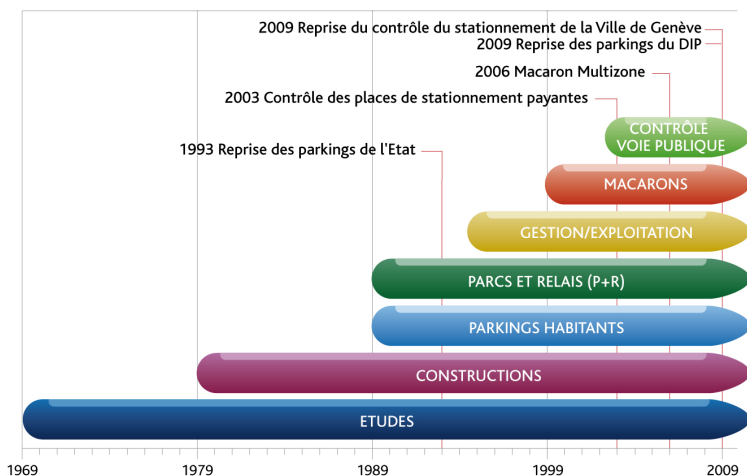
Mardi 16 novembre 2010

RD 839 au Grand Conseil sur le rapport annuel de gestion et les comptes de la Fondation des parkings pour l'exercice 2009

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



Depuis 1969 au service de la mobilité



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Faits marquants 2009

- 40 ans de la Fondation des parkings
- Reprise des activités du contrôle du stationnement en Ville de Genève
- Mise en place et gestion des parkings du DIP et privés de l'Etat
- Début des travaux du P+R de Sous-Moulin
- Accords définitifs pour la réalisation du parking de Sécheron
- Fermeture P+R Bachet I et ouverture P+R Bout-du-Monde
- Nouveaux statuts du personnel
- Amélioration de l'état d'endettement

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

P+R

- **Places disponibles à fin 2009 : 4089**
- 2010
 - P+R Sous-Moulin (surélévation) : + 430 places
 - P+R IKEA : + 100 places
- 2011
 - P+R Sécheron : + 330 places (1^{ère} Affectation OMC)
 - P+R Bernex-Est : + 300 places
- 2012
 - P+R Versoix : + 80 places
- 2013
 - P+R Trèfle-Blanc : + 700 places
 - P+R Frontenex : + 300 places
 - P+R Bernex-Vailly : + 300 places
- 2014
 - P+R Bachet CEVA : + 300 places
- **Places disponibles fin 2014 : env. 6930**

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

P+B

- P+R Genève Plage : 58 places
- P+R Etoile : 30 places
- P+R Voie-Centrale : 30 places
- P+R Sous-Moulin : 64 places
- P+R Sécheron : env. 60 places

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Macarons

Genève

GE 123 456
BB 30.09.2009

Rues piétonnes Vieille-Ville 02/001234

Genève

GE 123 456
N 30.09.2009

02/001234

République et canton de Genève
Département du territoire

PLAN DES SECTEURS DE STATIONNEMENT

Établi à l'article 7A du Règlement d'application
du Règlement de la Circulation routière
et de la Circulation routière II 05.01
Adopté par le Conseil d'Etat le 20.03.2006

FONDATION DES PARKINGS
Carrefour de l'Etoile 1 - 1227 Genève
Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60
www.geneve.ch/parkings

AUTORISATION DE PARCAGE TEMPORAIRE
ZEITLICHE PARKERUNGSAUFLÖSUNG
TEMPORARY PARKING AUTHORIZATION

Je ne suis visible que dans les zones indiquées par ce panneau.

Année	09	10	11					
Mois	JAN	FEV	MAR	AVR				
	MAI	JUN	JUIL	AOÛ				
	SEP	OCT	NOV	DEC				
Jour	1	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31	
Période	Matin jusqu'à 11h30		Après-midi de 11h30					

USAGE UNIQUE
ENMÄLIGER GEBRAUCH
SINGLE USE

04071

FONDATION DES PARKINGS
Carrefour de l'Etoile 1 - 1227 Genève
Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60
www.geneve.ch/parkings

MACARON MULTIZONE ZONE PUBLIQUE
GENÈVE MULTIZONEN
TEMPORARY PARKING AUTHORIZATION

Je ne suis visible que dans les zones indiquées par ce panneau.

Année	11	12	13					
Mois	JAN	FEV	MAR	AVR				
	MAI	JUN	JUIL	AOÛ				
	SEP	OCT	NOV	DEC				
Jour	1	2	3	4	5	6	7	8
	9	10	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	31	
Période	Toute la journée							

USAGE UNIQUE
ENMÄLIGER GEBRAUCH
SINGLE USE

12345

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité

Macarons

- Macaron « Traditionnel »
 - Stable (12.2009 : 25'400 / 10.2010 : 25'750)
 - 2011 : introduction à **Lancy**
 - Intérêt marqué des communes limitrophes : Carouge, PLO, Bernex, Onex, Chêne-Bourg

- Macaron Multizone « Tous publics »
 - 2007 : 3600
 - 2008 : 4428
 - 2009 : 4651
 - 2010 (30.10.10) : 5621
 - 2011 : extension à la **journée**

- 2011 : introduction du **Macaron Multizone « PLUS »**
 - demi-journée & journée

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité

Contrat de prestations

- Contrat de prestations 2011-2013
 - Signé par le CE 13 octobre 2010
- Prestations de contrôle
 - Contrôle systématique
 - Contrôle du stationnement illicite
 - Contrôle complémentaire
- Périmètres de la prestation
 - Périmètre géographique: ensemble du domaine public ou assimilé de la Ville de Genève
 - Périmètre juridique: règles de circulation applicable aux véhicules en stationnement
 - Périmètre technique
 - Emplacements à stationnement limité
 - Emplacements à stationnement réservé
 - Emplacement à stationnement interdit et/ou dangereux
 - Voir annexes au CP avec indication des niveaux de tolérances

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Contrat de prestations

- Amendes
 - Emission par la Fondation
 - Encaissement / Recouvrement : Service des contraventions
 - La Fondation n'est pas concernée par les recettes des amendes , aucun objectif sur les amendes
- Mesure de la prestation : 2 objectifs
 - **Efficacité** : Taux de contrôle quotidien moyen minimum
 - **Homogénéité** : Répartition géographique du contrôle
- Service à la collectivité
 - Renseignements touristiques
 - Premiers secours

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Contrat de prestations

- Engagements financiers
 - 2011 : CHF 9'872'590
 - 2012 : CHF 9'971'365
 - 2013 : CHF 10'071'095

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité

Effectifs

- Selon contrat de prestation
 - 6 responsables encadrement
 - 72 agents
- Actuellement sur le terrain
 - En moyenne 55 agent(e)s sur la voie publique
 - Pour le contrôle de 41 zones
 - Couvrir 20% du périmètre VG /jour

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité

Directives

Annexe 5

Emplacements interdits au parking

Au sens de cette directive, les emplacements interdits au parking visés sont :

- Les cases dites "de livraison" (ou cases interdites au parking);
- Les emplacements dits "traits-croix" (ou lignes longeant le bord de la chaussées).
- Les cases dites "de livraison"
 - Elles sont reconnaissables par leurs deux lignes jaunes en diagonale qui se croisent parfois munies de l'inscription "livraison" en sus; cas isolé : Rue du Rhône;
 - Elles sont définies à l'article 79 alinéa 4 de l'Ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979 (OSR - RS 741.21) et sont illustrées au point 6.23 en annexe de l'OSR ;
 - Il s'agit de cases interdites au parking, soit de cases sur lesquelles il est permis de s'arrêter pour laisser monter ou descendre des passagers ou de charger ou décharger des marchandises (article 30 alinéa 1 2^{ème} phrase OSR et 19 alinéa 1 a contrario de l'Ordonnance sur les règles de circulation routière, du 13 novembre 1962 (OCR - RS 741.11).
 - Par livraison, il faut entendre le transport du lieu de déchargement au lieu de destination, ainsi que l'accomplissement des formalités pouvant accompagner l'acte purement matériel de remise de l'objet. Ainsi, la livraison est un acte qui peut entraîner un arrêt plus long qu'un simple déchargement. Il a temps nécessaire pour effectuer une livraison peut évidemment varier d'un cas à un autre. Toutefois, dans le cadre de cette directive, le temps d'arrêt qui doit être toléré est de 20 minutes ;
- La personne effectuant une livraison doit dans tous les cas utiliser un véhicule d'entreprise reconnaissable comme tel ;
- L'agent du stationnement procédera de la manière suivante :
 - Relève du numéro de la plaque du véhicule arrêté sur la case en question ;
 - Lors du deuxième passage et si le temps toléré (20 minutes) est dépassé, le détenteur du véhicule est amendable.
- Cas spécial : Si les agents constatent que le véhicule arrêté sur la case en question est un véhicule duquel ont été déchargés des meubles de taille conséquente (livraison de grands magasins) ou des appareils électroménagers (et informatiques ?)

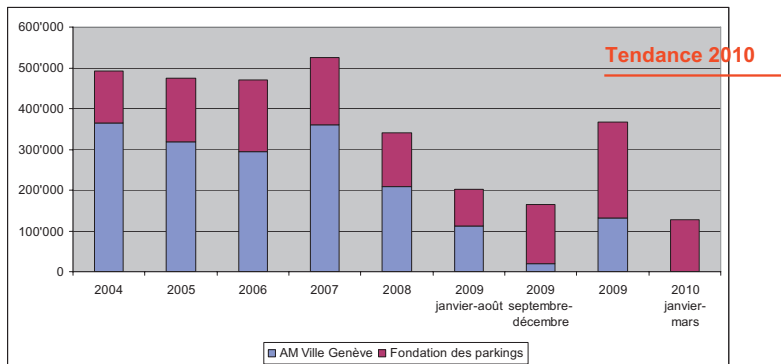
CP Annexe 5 Rev

- Les emplacements dits "traits-croix"
 - Ils sont reconnaissables par leurs lignes jaunes interrompus par des croix;
 - Ils sont définies à l'article 79 alinéa 4 de l'Ordonnance sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979 (OSR - RS 741.21) et sont illustrées au point 6.22 en annexe de l'OSR ;
 - Il s'agit d'emplacement interdits au parking, soit d'emplacements sur lesquels il est permis de s'arrêter pour laisser monter ou descendre des passagers ou de charger ou décharger des marchandises (article 30 alinéa 1 2^{ème} phrase OSR et 19 alinéa 1 a contrario de l'Ordonnance sur les règles de circulation routière, du 13 novembre 1962 (OCR - RS 741.11).
 - Ces emplacements sont en principe situés aux abords des établissements hôteliers;
 - A l'instar des cases dites "de livraison", l'arrêt sur les emplacements dits "traits-croix" permet le déchargement de bagages et leur transport au lieu de destination, en l'occurrence à la réception de l'établissement hôtelier en question. Ainsi, cet arrêt est un acte qui peut entraîner un arrêt plus long qu'un simple déchargement. Le temps nécessaire pour effectuer une telle opération peut évidemment varier d'un cas à un autre. Toutefois, dans le cadre de cette directive, le temps d'arrêt qui doit être toléré est de 15 minutes ;
 - L'agent du stationnement procédera de la manière suivante :
 - Relève du numéro de la plaque du véhicule arrêté sur la case en question ;
 - Lors du deuxième passage et si le temps toléré (15 minutes) est dépassé, le détenteur du véhicule est amendable.

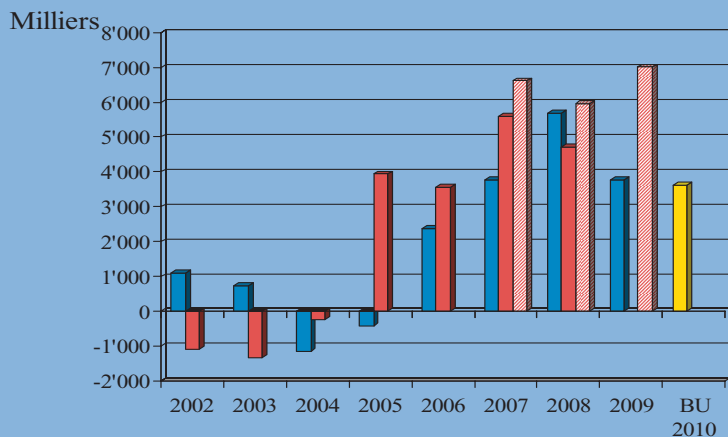
Yves DELACRETAZ
Directeur Général

FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch

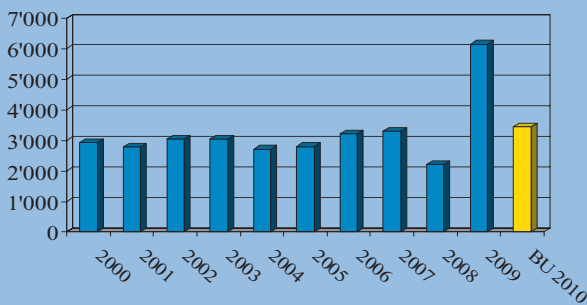
Evolution des amendes d'ordres émises



Résultats 2009 et Budget 2010



Milliers



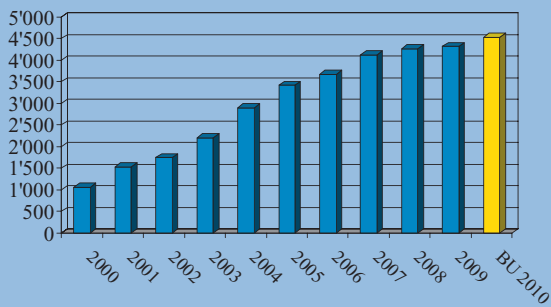
	2006	2007	2008	2009	BU 2010
Produits de participations	1975	487	105	1211	797
Produits financiers	161	434	400	116	48
Redevance pour gestion de parkings	339	356	340	505	507
Redevance pour gestion de parkings de l'Etat	427	446	450	958	810
Redevance pour gestion de parkings de Tiers	12	12	14		
Honoraires liés au SDS				2986	1229
Honoraires et produits divers	296	377	214	374	249
Total	3209	2112	2086	6150	3440



au service de la mobilité!

Parkings P+R : recettes abonnements

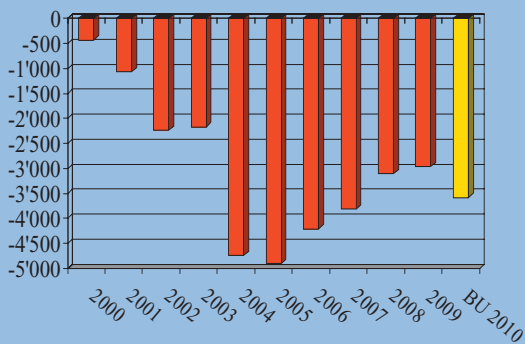
Milliers



au service de la mobilité!

Parkings P+R : Résultats

Milliers

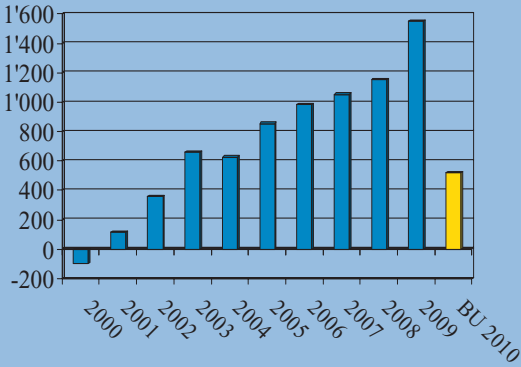




au service de la mobilité!

Parkings Habitants : Résultats

Milliers



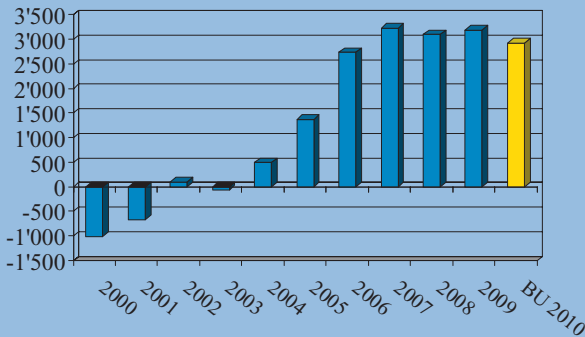
FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Parkings Publics : Résultats

Milliers



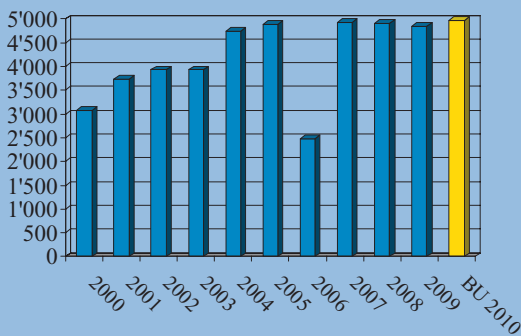
FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Recettes Macarons

Milliers



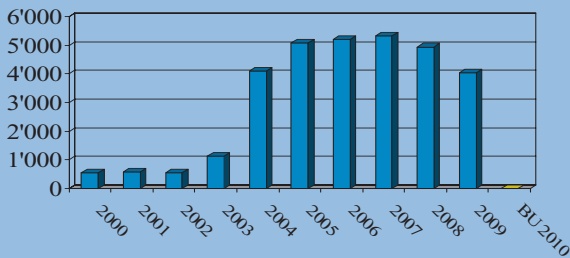
FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch



au service de la mobilité!

Recettes horodateurs (net)

Milliers



FONDATION DES PARKINGS | Carrefour de l'Etoile 1 | Case postale 1775 - 1211 GENEVE 26 | Tél: 022 827 44 90 - Fax: 022 827 48 60 | admin@fondation-parkings.ch